CHAPITRE 4

DÉLIBÉRATIONS DE LA DEUXIÈME JOURNÉE DE CONFÉRENCE

Session d'ouverture

La deuxième journée de la conférence a été consacrée aux consultations sur la déclaration ministérielle, ainsi qu'aux modalités de sa mise en œuvre et à son suivi. Elle a commencé par les allocutions de Mme Ndioro Ndiaye, Directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et de M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires (UN-OHRLLS).

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général adjoint de l'OIM a souligné le besoin urgent d'explorer des voies nouvelles et innovantes pour renforcer le développement des pays les plus pauvres de la planète. Elle a indiqué que les PMA avait besoin de soutien et d'assistance de la part de la communauté internationale pour profiter de la mondialisation et en atténuer les effets néfastes. D'autre part, c'est aux PMA eux-mêmes qu'il appartient d'introduire des mesures permettant d'instaurer un environnement politique et économique propice et d'appliquer les principes d'une bonne gouvernance.

M. Chowdhury, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires, a pris la parole à la suite de Mme Ndiaye pour souligner l'importance de cette manifestation dans le contexte du réexamen mondial à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles. Dans son allocution, il a lui aussi spécialement attiré l'attention sur le besoin de réduire les coûts élevés de transfert des fonds rapatriés et a estimé que l'accès aux systèmes bancaires et la concurrence entre les prestataires de services devraient s'intensifier afin d'accroître les flux monétaires rapatriés par les canaux formels.

L'un et l'autre orateur ont une nouvelle fois souligné qu'il n'y avait pas une approche unique et universelle de la problématique des rapatriements de fonds et que cette conférence offrait une tribune idéale pour l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés en la matière entre les PMA et les autres parties concernées.

Ces interventions ont été suivies d'un programme culturel, ainsi que d'une intervention du ministre Zul Kifl Salami, Ministre d'État chargé du plan, de la prospective et du développement du Bénin. Le ministre a évoqué le problème de l'exode des cerveaux et l'importance de la réduction de la pauvreté, notamment dans le contexte africain. Il a également recommandé la mise en place d'un « observatoire des rapatriements de fonds effectués par les migrants à destination des PMA » lequel, entre autres activités, recueillerait des données sur les rapatriements de fonds

dans le contexte de la migration et du développement, une initiative qui serait incorporée dans la déclaration ministérielle.¹

L'orateur suivant a été le président de la conférence, l'Ambassadeur Samuel Amehou, qui a fait une synthèse des délibérations de la journée précédente. Son intervention a été suivie de deux dialogues interactifs sur les politiques visant à renforcer les services de rapatriement de fonds et l'impact de ces derniers sur le développement. La journée s'est achevée avec une session plénière qui a offert l'occasion de débattre et d'adopter la Déclaration ministérielle, ainsi que ses modalités d'application et son suivi. M. Rogatien Biaou, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine du Bénin a prononcé la déclaration de clôture.

Points saillants des débats et adoption de la Déclaration ministérielle

La rédaction du projet de déclaration ministérielle a fait l'objet d'un long processus de consultation et ledit projet a été adopté en séance plénière, au terme d'un débat qui s'est étalé sur les deux dialogues interactifs. La déclaration s'appuie sur les principales conclusions des présentations et des allocutions, ainsi que sur les meilleures pratiques et les expériences partagées entre experts et fonctionnaires gouvernementaux. Une attention particulière a également été accordée aux initiatives et aux exemples prometteurs soumis par la société civile et les organismes de la diaspora, visant à accroître les services financiers en faveur des populations pauvres et à mettre en commun les fonds rapatriés afin de les investir. Une autre initiative de la diaspora suggérait un allégement des taxes sur les rapatriements de fonds qui a reçu un large soutien et a été incorporée dans le texte de la déclaration.

Les délégués ont appelé à une politique globale sur la migration, incorporant des aspects tels que l'atténuation de l'exode des cerveaux, la migration de main-d'œuvre, la diaspora et les fonds rapatriés, et tendant vers l'application d'une approche intégrée axée sur le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement. Une telle approche devait également tenir compte des coûts sociaux et non économiques des rapatriements de fonds. Plusieurs délégations avaient souligné le rôle important du secteur privé ainsi que la participation active des organismes de la diaspora dans le processus de développement national, notamment dans la création de services compétitifs et diversifiés de transfert de fonds. Une association plus efficace des organismes de la diaspora, des migrants et des communautés locales a été mentionnée comme un élément particulièrement crucial dans la mesure où il s'agissait des personnes et des entités effectuant les transferts ou en tirant profit. L'accent a également été mis sur les mesures de renforcement de potentiel destinées à améliorer la collecte des données et à créer une solide base de connaissances sur les rapatriements de fonds.

Le texte final de la Déclaration ministérielle, adopté le 10 février 2006 à Cotonou (Bénin), s'inscrit dans le cadre du Programme d'action des PMA pour la décennie 2001-2010, mais aussi des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration cible les gouvernements des pays d'origine comme de destination, les institutions financières régionales et internationales, les organisations internationales ainsi que la société civile et les organismes de la diaspora, et les encourage à nouer un dialogue en vue de consolider le cadre institutionnel régissant les rapatriements de fonds et de contribuer au renforcement durable de leur impact sur le développement.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS SUR LE TRANSFERT DES FONDS DES MIGRANTS COTONOU, LES 9 ET 10 FÉVRIER 2006

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Nous, Ministres et Chefs de Délégation des Pays les Moins Avancés, réunis les 9 et 10 février 2006 à Cotonou, à la Conférence ministérielle des Pays les Moins Avancés sur les Transferts de fonds des migrants ;

Rappelant la Déclaration du Millénaire et, plus particulièrement, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), visant à réduire l'extrême pauvreté;

Rappelant les recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA), tenue à Bruxelles en mai 2001 et qui a abouti à l'adoption du Programme d'Action des PMA pour la décennie 2001 – 2010 ;

Rappelant le Consensus de Monterrey;

Rappelant les résultats de la Conférence ministérielle organisée en août 2002 à Cotonou sur le thème : « Mise en œuvre du Programme d'Action des PMA et lutte contre la pauvreté » ;

Rappelant les conclusions du Segment de Haut niveau du Conseil économique et social de juin 2004 à New York, ainsi que la table ronde sur le thème « Vers un renforcement de l'impact sur le développement des rapatriements de fonds dans les Pays les Moins Avancés » ;

Soulignant l'importance et la valeur économique et sociale des transferts de fonds effectués par les migrants et la Diaspora ;

Réaffirmant la nécessité d'identifier les domaines d'action prioritaires pour les gouvernements et les autres acteurs en vue de faciliter le flux des rapatriements et renforcer leur impact sur le développement dans les PMA tout en respectant le caractère privé de ces flux ;

A la lumière des présentations thématiques faites pendant la Conférence ministérielle et compte tenu des riches débats qu'ont suscités ces différentes communications ;

Conscients de la nécessité d'œuvrer de façon conjointe et synergique pour apporter une contribution effective et efficiente à la lutte mondiale contre la pauvreté ;

Précisant que le fait de renforcer l'impact des transferts ne constitue en aucun cas une incitation ou un signal à l'adresse de la main-d'œuvre qualifiée pour qu'elle quitte les PMA et émigre vers les pays développés ;

Reconnaissant l'importance du partage et du transfert des connaissances, capacités et bonnes pratiques dans le domaine des transferts de fonds entre les PMA et les autres pays en développement dans le contexte de la coopération Sud-Sud;

- 1. **Prenons** note de l'importance du phénomène migratoire dans un contexte de mondialisation tenant compte des flux des migrants en provenance des Pays les Moins Avancés ;
- 2. **Reconnaissons** l'importance des transferts de fonds des migrants ainsi que leur impact sur le développement de leurs pays d'origine tout en insistant sur le fait que les transferts de fonds ne sauraient se substituer à l'Aide Publique au Développement ;
- 3. **Lançons** un appel aux gouvernements des PMA pour qu'ils mettent en place une politique migratoire et un environnement favorable comprenant l'éducation et la formation des migrants et visant à encourager leurs investissements ;
- 4. **Exhortons** les gouvernements des pays d'origine et d'accueil des migrants, les institutions financières et bancaires nationales, régionales et internationales, les organisations du Système des Nations Unies et les autres organisations internationales, institutions compétentes, organismes œuvrant à la mise en place de systèmes financiers inclusifs dans le domaine de la micro-finance dans les PMA, ainsi que la diaspora et les ONG à :
 - œuvrer ensemble au renforcement du cadre institutionnel régissant les transferts de fonds ;
 - promouvoir une coopération interétatique et interinstitutionnelle entre pays d'origin e et pays d'accueil ;
 - rechercher et mettre en place des voies et moyens sécurisés de rapatriement des fonds des migrants vers leurs pays d'origine ;
 - rechercher des solutions durables au renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement ;
- 5. **Encourageons** les initiatives visant à mieux organiser les mouvements des migrants afin que leurs pays d'accueil et d'origine en tirent mutuellement profit ;
- 6. **Exhortons** les gouvernements et les institutions financières à développer des produits financiers pour attirer l'épargne et l'investissement des migrants ;
- 7. **Exhortons** aussi les gouvernements des pays hôtes à envisager l'application d'un régime d'exonération fiscale aux transferts de fonds, à l'instar des incitations fiscales accordées pour les fonds d'investissement et les œuvres caritatives ;
- 8. **Demandons** à l'OIM et à toutes les autres organisations internationales pertinentes de continuer à soutenir les PMA dans la mise en œuvre effective des programmes de « Migration pour le développement » ;
- 9. **Soulignons** l'importance pour les gouvernements de créer un environnement propice au renforcement de l'impact des transferts de fonds sur le développement en :
 - développant les capacités, les instruments et les institutions afin de maximiser le potentiel des transferts de fonds pour le développement des PMA;
 - mettant en place un secteur financier inclusif qui établisse le lien entre les transferts de fonds et d'autres formes d'intermédiation financière, y compris la microfinance et des mécanismes de sécurité sociale ainsi que la création de petites et moyennes entreprises (PME);

- impliquant la diaspora et les associations locales dans le processus de développement national des PMA;
- améliorant la collecte des données et des bases de connaissances sur les transferts de fonds dans les PMA ;
- renforçant les partenariats des secteurs public et privé afin de réduire les coûts des transferts de fonds et en améliorant l'accès aux produits et services bancaires et financiers
- 10. **Encourageons** la mise en place et la dynamisation de la vie associative des migrants en vue d'une meilleure sensibilisation autour des programmes de développement dans leurs pays d'origine ;
- 11. **Reconnaissons** l'importance des migrations Sud-Sud et invitons les pays et organisations régionales concernés à faciliter la circulation des personnes et à promouvoir des mécanismes de transfert de fonds plus efficaces ;
- 12. **Invitons** les pays d'accueil, en particulier les pays partenaires du Nord, à adopter des politiques migratoires qui tiennent compte des Objectifs du Millénaire pour le développement et à améliorer l'efficacité des mécanismes de transfert de fonds des migrants ;
- 13. **Recommandons** la création d'un « Observatoire des transferts de fonds des migrants pour les PMA » ;
- 14. **Accueillons** favorablement l'offre du Gouvernement de la République du Bénin d'accueillir le siège de l'« Observatoire des transferts de fonds des migrants pour les PMA » :
- 15. **Demandons** à l'OIM et autres organisations compétentes de soutenir la création et la mise en fonctionnement de cet Observatoire, dans les meilleurs délais possibles ;
- 16. **Demandons** au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement d'inclure les recommandations de la Conférence dans son action de sensibilisation et son plaidoyer sur les besoins spécifiques des PMA;
- 17. **Demandons** que la présente Déclaration soit portée à l'attention de la Réunion de Haut Niveau sur le réexamen global de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, qui aura lieu lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, les 19 et 20 septembre 2006;
- 18. **Invitons** tous les pays, organisations et institutions impliqués ou intéressés par la question des rapatriements de fonds des migrants à œuvrer activement et conjointement à la mise en œuvre effective et rapide des recommandations et décisions issues de la présente Conférence de Cotonou;
- 19. **Décidons** de mettre en place un Comité ministériel et un Comité technique chargés du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions de cette Conférence ;

20. **Demandons** au Bénin, Président du Groupe des PMA, de faire circuler la Déclaration ministérielle en tant que document officiel des Nations Unies et de la soumettre comme contribution à la Réunion de Haut Niveau sur les migrations internationales et le développement devant se tenir à New York les 14 et 15 septembre 2006.

Fait à Cotonou, le 10 février 2006

Perspectives et activités de suivi concernant la mise en œuvre de la Déclaration

La Déclaration constitue un apport important en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement devant avoir lieu à New York les 14 et 15 septembre 2006, et le Bénin, qui exerce en ce moment la présidence du groupe des PMA, veillera à en assurer la circulation. Comme l'ont demandé les ministres et chefs de délégation, elle sera en outre portée à l'attention de la réunion de haut niveau convoquée pour le réexamen global à mi-parcours du Programme d'action des PMA à New York, les 18 et 19 septembre 2006.

La Déclaration prévoit en outre la mise en place d'un comité ministériel constitué de 13 ministres et vice-ministres de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bénin, du Burundi, du Cambodge, de la Guinée, des îles Salomon, du Népal, de la République centrafricaine, de la Sierra Leone, de la Tanzanie, du Yémen et de la Zambie, ainsi que d'un comité technique. Ces deux comités seront chargés de surveiller la mise en œuvre des recommandations et des décisions de la conférence.

À titre d'activité du suivi de la Conférence, la Déclaration ministérielle a recommandé la création d'un « Observatoire des transferts de fonds des migrants pour les PMA », que le Bénin s'est engagé à accueillir. Cet observatoire servira de centre de documentation, avec pour objectif de recueillir et de diffuser de meilleures données et informations sur les flux de fonds rapatriés, sur les usages en la matière, sur les mécanismes de transfert et les bonnes pratiques dans ce domaine. Il assistera en outre les PMA dans l'identification, la conception et l'élaboration de politiques et d'activités liées au rapatriement de fonds, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Déclaration. L'OIM et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont convenus de solliciter un soutien financier en vue de la création et de la mise en fonctionnement d'un tel observatoire.

La Déclaration constitue un excellent cadre pour l'élaboration de politiques, de programmes et de projets pilotes axés sur le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement dans les PMA. Comme demandé dans la Déclaration, l'OIM soutiendra en outre les PMA dans la mise en œuvre effective des programmes de migration pour le développement en Afrique (MIDA) et collaborera avec les agences des Nations Unies, entre autres, à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des dites recommandations.

¹Le texte intégral des communications des orateurs est joint en annexe à la présente publication.